

La Provence 15/02/18

Entreprendre, c'est aussi transmettre...

La CCI vous aide à réussir votre cession.

La transmission d'entreprise est un enjeu majeur pour vous, vos salariés, votre territoire... C'est la raison pour laquelle votre CCIT vous accompagne dans cette transition majeure qui constitue une étape aussi complexe que technique.

L'accompagnement de la CCI

Qu'il s'agisse de présenter votre offre, de préserver votre patrimoine ou de rencontrer votre futur repreneur, nombreuses sont les démarches pour

réussir sa transmission. Pour préparer les différentes questions auxquelles vous serez confronté le jour de la cession, la CCIT vous propose différents services.

- Un diagnostic qui comporte plusieurs volets : le marché et la concurrence, la santé financière de l'entreprise, le patrimoine et sa valeur, la question éventuelle du devenir des salariés...
- Une définition de l'objet de la vente et son évaluation,
- Une bourse d'opportunités qui donnera une exposition maximale à votre entreprise,

- Un suivi de votre dossier tout au long de votre parcours,
- Un accompagnement de votre repreneur sur le plan juridique, financier...

Nous pouvons réaliser également une évaluation de votre fonds de commerce et éventuellement des parts sociales, afin de déterminer le juste prix de votre affaire et présenter une valorisation objective et argumentée.

Contact : service Appui entreprise de votre CCI : 04 92 30 80 85.
appui.entreprises@digne.cci.fr



L'expérience de Pierre et Sylvie
On est arrivés dans les Alpes-de-Haute-Provence. L'épicerie d'Estoublon était à vendre, se souviennent Pierre et Sylvie Chauvin. Grâce aux services de la CCIT, le dossier a pu cheminer assez rapidement. (...) Au bout de trois ans, on se paye modestement mais on est heureux de notre choix et on compte bien faire prospérer notre petite entreprise, conclut ce couple d'épiciers de la vallée de l'Asse.



04 92 30 80 92 - www.digne.cci.fr - communication@digne.cci.fr



CCIT04



803747